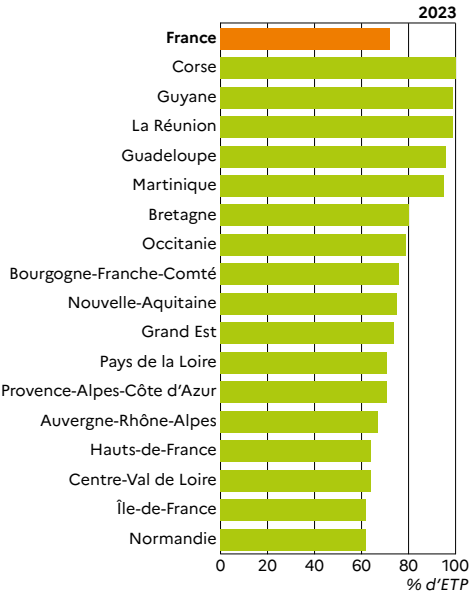
Emploi par région

En 2023, les industries agroalimentaires (IAA), hors artisanat commercial, concentrent près des deux tiers des 619 000 équivalents temps plein (ETP) employés par les établissements de l'agroalimentaire implantés en France, commerce de gros inclus. Les trois principaux secteurs d'activité employeurs sont le commerce de gros de produits alimentaires et de boissons (30 %), la transformation de la viande (15 %) et la fabrication d'autres produits alimentaires (plats préparés, sucre, thé, café) (13 %). L'emploi apparaît par ailleurs fortement concentré sur le territoire : cinq régions rassemblent à elles seules plus de la moitié (54 %) des salariés du secteur – la Bretagne (12 %), l'Auvergne-Rhône-Alpes (11 %), la Nouvelle-Aquitaine (10 %), l'Île-de-France (10 %) et les Pays de la Loire (10 %).

L'ancrage territorial des entreprises peut être appréhendé à travers la localisation de leurs effectifs. Ainsi, une entreprise est qualifiée de monorégionale lorsque la totalité de ses salariés est localisée dans une seule région, et de quasi-monorégionale lorsque cette proportion atteint au moins 80 % sans être totale. En 2023, 72 % des salariés de l'agroalimentaire dépendent d'entreprises mono ou quasi-monorégionales, traduisant un fort enracinement local. Cette part varie toutefois sensiblement selon les territoires : elle s'établit à 62 % en Normandie, tandis qu'elle est très élevée dans les DROM (95 % à 99 %) et atteint 100 % en Corse.

Part des entreprises agroalimentaires monorégionales et quasi-monorégionales

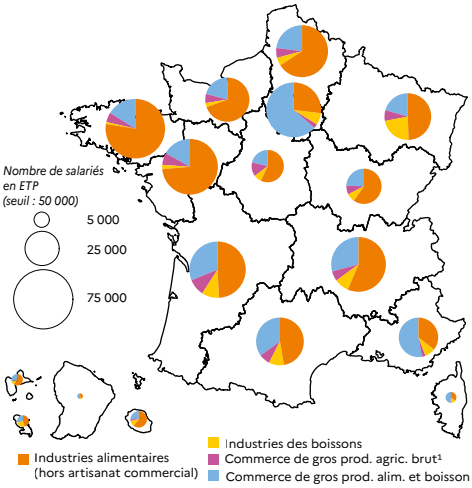
En pourcentage de l'emploi salarié en ETP du secteur agroalimentaire dans la région



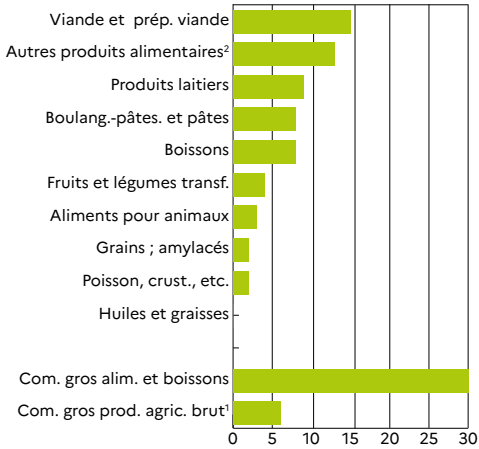
Lecture : en Bretagne, les entreprises monorégionales et quasi-monorégionales concentrent 80 % de l'emploi salarié en ETP du secteur agroalimentaire de la région.
Champ : France (hors Mayotte), entreprises de l'industrie et du commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac.
Sources : Insee - Flores 2023, Esane 2023, traitements SSP

Établissements agroalimentaires : emploi salarié en ETP en 2023

• Par région



• Par secteur d'activité



1. Y compris animaux vivants.
2. Plats préparés, sucre, café, thé…
Champ : France (hors Mayotte), établissements actifs en fin d'année et ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, artisanat commercial et tabac exclus.
Sources : Insee - Flores 2023, traitements SSP